

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N°444 / PR/MFAEP

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant nomination du Commissaire aux  
Comptes de la Loterie Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;  
VU l' Ordonnance N°6/PR/MFAEP du 23 mars 1967, portant  
création de la Loterie Nationale du Dahomey ;  
VU le Décret N°440/PR du 21 décembre 1967, portant  
formation du Gouvernement Provisoire ;  
VU le Décret N°100/PR/MFAEP du 23 mars 1967, portant  
statuts de la Loterie Nationale du Dahomey, notamment  
son article 13 ;
- Sur la proposition du Ministre des Finances, des Affaires  
Economiques et du Plan ;

le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

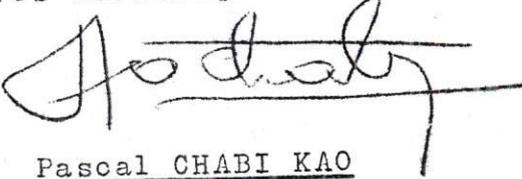
Article 1er - Mr André ASSOGBA, Inspecteur de 2ème classe, 4ème  
échelon des Trésoreries, Directeur de la Comptabilité Publique, est  
nommé Commissaire aux Comptes de la Loterie Nationale du Dahomey.

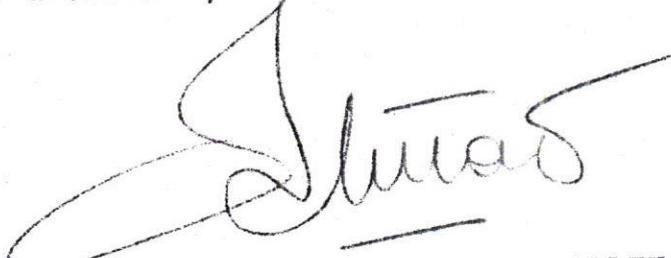
Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où  
besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 28 Décembre 1967

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan,

  
Pascal CHABI KAO

  
Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Ampliations : PR 4 - MFAEP 4 - CS 6  
Loterie Nationale du Dahomey 2 -  
SGG 4 - CF 2 - Chamb.Com. 2 - IAA 1  
IGF 2 - Trésor 4 - Ministères 8 -  
DAI 4 - Préfets 6 - DGAE 1 - DGAJL 2  
Intéressé 1 - JORD 1.